

Réouverture

300 000 000 \$



Province du Nouveau-Brunswick

Déventures 3,35%, série HF, échéant le 3 décembre 2021

Devant être datées du: 2 Février, 2012

Prix: 102,907 \$ plus intérêt couru, le cas échéant, pour un rendement approximatif de 3,006%

La Loi sur les emprunts de la province prévoit le maintien d'un fond d'amortissement au moyen d'un versement annuel d'une somme équivalente à au moins 1% du capital des déventures en circulation pour chacune des années 2012 à 2021 inclusivement.

Les déventures devront être émises sous la forme d'un certificat global entièrement nominatif (la «déventure globale»), immatriculé au nom de CDS & Co. en tant que propriétaire du compte des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. («CDS») et détenu par la CDS. Les intérêts bénéficiaires dans la déventure globale devront être représentés au moyen d'inscriptions en compte d'institutions financières agissant au nom des propriétaires bénéficiaires à titre d'adhérents directs et indirects de la CDS. Les propriétaires bénéficiaires de la déventure globale ne pourront avoir le droit d'avoir des déventures immatriculées à leur nom, ni recevoir ou avoir le droit de recevoir des déventures sous forme définitive ni être considérés comme porteurs de ces déventures, sauf dans certaines circonstances décrites dans la déventure globale.

Le capital et l'intérêt semestriel (3 juin et 3 décembre) relatifs à la déventure globale devront être versés dans la monnaie ayant cours légal au Canada au porteur inscrit, la CDS, le premier versement d'intérêt étant prévu pour la période allant du 3 décembre 2011 au 3 juin 2012. Les propriétaires bénéficiaires de la déventure globale devront toucher le paiement conformément aux procédures d'usage de la CDS.

Avis juridique de: Stewart McKelvey

En tant que preneurs fermes, nous offrons les déventures sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission et leur acceptation et sous réserve de l'approbation des conseillers juridiques. Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription sans préavis. La déventure globale pourra être livrée le 2 février, 2012 ou vers cette date.

Le 26 janvier 2012